

# LA PRESSE EN REVUE...



VENREDI 24 AVRIL 2015

## SOMMAIRE

- 1) Petite reprise...
- 2) ...malgré les efforts de la BCE
- 3) Encore un patron voyou
- 4) Il confond un peu !



Gérard Diez La Presse en Revue

## I) Reprise économie : les patrons commencent à y croire



Le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, le 27 mars, dans une usine PSA. JEAN-CHRISTOPHE VERHAEGEN / AFP

« Les choses vont un peu mieux. Ça bouge, ça frétille. » Patron d'une PME informatique lyonnaise de 37 salariés, IT Partner, Abdenour Ain Seba résume le sentiment de nombre de chefs d'entreprise en ce printemps 2015. Même Geoffroy Roux de Bézieux, le vice-président du Medef, généralement prudent en la matière, l'admet : « Ce n'est pas encore le printemps de l'économie, mais c'est bien un dégel. »

Invoquée par les politiques, espérée par les patrons, disséquée par les économistes, la reprise, la vraie, serait-elle enfin là ? « Contrairement à ce qui se passait encore fin 2014, et même au premier trimestre 2015, des choses se font, les clients ne reportent plus leurs projets sine die », se réjouit M. Ain Seba.

Les enquêtes mensuelles de conjoncture pour le mois d'avril, publiées jeudi 23 avril par l'Insee, semblent aller dans ce sens. S'il est stable dans le secteur des services, le moral des chefs d'entreprise s'améliore dans l'industrie manufacturière. L'opinion des patrons sur l'industrie en général se situe même à un plus-haut depuis juillet 2011.

Un signal particulièrement encourageant : ce secteur était jusque-là au cœur des inquiétudes. Quant aux capacités de production, elles « se tendent un peu dans l'industrie manufacturière », reflet d'un retour progressif à la normale après des années de crise. Et suite logique du rebond de la consommation observé depuis la fin 2014.

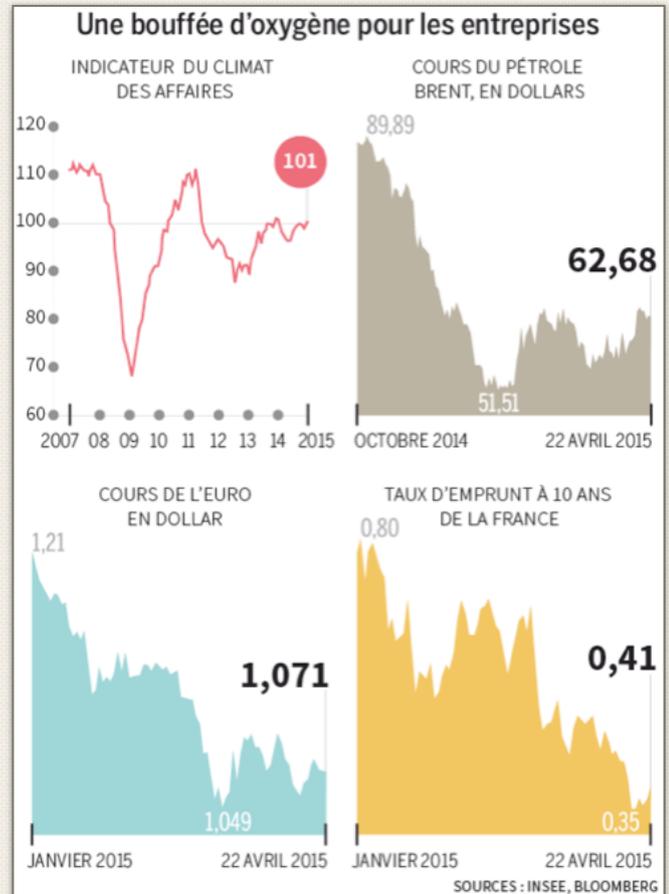
Le moral des consommateurs clients de la grande distribution, où les prix ont été sévèrement tirés vers le bas depuis trois ans, a ainsi atteint en mars son meilleur niveau depuis fin 2011, selon l'institut Kantar Worldpanel.

### Contexte favorable

« Jamais, depuis le début de la crise des subprimes [en 2007], l'économie française n'avait connu un contexte aussi favorable à l'enclenchement d'une reprise », s'enthousiasment les économistes de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Cette bouffée d'oxygène, l'économie française la doit à un triptyque inédit : la baisse de l'euro, qui

avantage les entreprises exportatrices, le recul du prix du baril de pétrole, qui redonne du pouvoir d'achat aux ménages et aux entreprises, et la baisse des taux d'intérêt, impulsée par la Banque centrale européenne (BCE). « Le choc de demande que nous réclamions par des politiques économiques nationales est finalement venu de facteurs externes », résume Eric Heyer, économiste à l'OFCE.



Dans ce contexte, les politiques du gouvernement ont joué un rôle d'accélérateur. Le CICE – un crédit d'impôt sur les bas salaires – et les allègements de charges prévus par le pacte de responsabilité « représentent un transfert fiscal vers les entreprises de 23 milliards d'euros en 2015 et de 33 milliards en 2016 », indiquent les économistes de l'OFCE. Un appel d'air bienvenu, à même d'enclencher un rebond des marges des entreprises : selon l'Insee, elles devraient dépasser 31 % au premier semestre 2015, contre 29,7 % mi-2013.

Guillaume Richard en sait quelque chose. Pour ce quadragénaire, fondateur du groupe de services O2 (ménage, repassage...), « le CICE nous a permis de ne pas augmenter nos tarifs, c'est-à-dire d'être plus compétitifs par rapport au travail au noir, et d'améliorer la formation de nos salariés ».

Mais pour l'heure, le cercle vertueux s'arrête là pour de nombreux chefs d'entreprise.

L'investissement, condition d'une reprise durable et de qualité, et les embauches, objectif ultime des politiques économiques gouvernementales, manquent encore à l'appel.

« Le CICE, c'est bien, mais ce n'est pas le sujet central pour moi. Ce qui freine les embauches dans les PME, c'est la faiblesse du carnet de commandes ! », martèle M. Ain Seba. Lui se félicite de voir « le business redémarre[r] » et recrute actuellement trois collaborateurs, commerciaux et consultants.

« Décalage »

Mais tous ne sont pas dans son cas. « Seules les entreprises exportatrices bénéficient de la chute de la monnaie unique, pas l'essentiel du tissu de PME franco-françaises », souligne François Asselin, à la tête de l'organisation patronale CGPME.

Les ETI (entreprises de taille intermédiaire) non plus n'en voient pas toujours l'intérêt. « Mon principal concurrent est allemand, la baisse de l'euro n'est pas un avantage pour moi. En revanche, mon pouvoir d'achat pour faire des acquisitions aux Etats-Unis a reculé de 25 % en un an », regrette Hugues Souparis, le PDG d'Hologram Industries (375 salariés), concepteur des bandes de sécurité sur les passeports et autres billets de banque.

*« En période de reprise, il est logique de voir un décalage de quelques trimestres entre l'amélioration de la conjoncture et l'investissement des entreprises, assure Xavier Ragot, président de l'OFCE. De plus, de nombreux patrons ont été échaudés par les investissements consentis en 2010-2011. »* Soit juste avant que la crise des dettes souveraines en Europe et la multiplication des politiques d'austérité ne viennent tuer dans l'œuf la reprise naissante...

### **Le bâtiment demeure sinistré**

Le rebond reste donc fragile. Témoin, les défaillances d'entreprises. Sur les douze mois achevés à fin mars 2015, elles ont encore grimpé de 0,5 %, pour atteindre 63 754 défaillances, selon les derniers chiffres d'Euler Hermès.

« C'est davantage qu'au moment du pic de 2009 [62 714 défaillances] ! La hausse ralentit, mais les entreprises ont toujours du mal à engranger les fruits de la croissance, trop limitée », déplore Maxime Lemerle, responsable des études chez

chez Euler Hermès.

Le bâtiment, en particulier, demeure sinistré : un quart des entreprises qui passent devant le tribunal de commerce proviennent de ce secteur, alors qu'il ne pèse que 7 % du PIB français. A l'inverse, le commerce ou les services aux entreprises (conseil juridique, comptabilité...) voient leur situation s'améliorer. « C'est un bon signal quant à la capacité des entreprises à avoir de nouveau recours à ces services », selon M. Andrès.

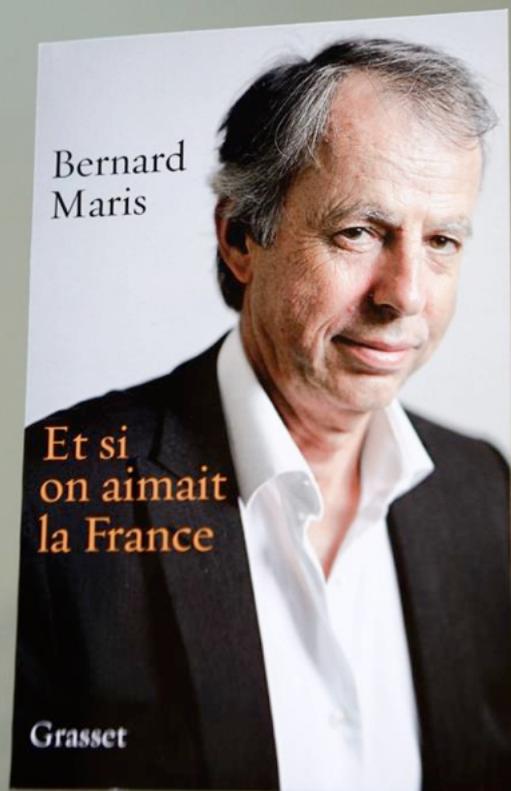
Pour l'OFCE, « l'accélération de l'investissement devrait intervenir à partir de la fin 2015 et surtout en 2016 ». La fameuse inflexion de la courbe du chômage devrait suivre. Mais, attention, retour de la croissance ne rimerait pas avec fin du chômage de masse : ce dernier devrait passer de 10 % à fin 2014 à 9,5 % fin 2016.

### **Le pouvoir d'achat inquiète encore**

Selon le baromètre des projets des Français Viavoice-Groupe BPCE pour Le Monde et France Info, 47 % des personnes interrogées en avril estiment que leur pouvoir d'achat va « diminuer au cours des trois prochains mois », soit un score stable par rapport au mois précédent. Les plus inquiets sont clairement les retraités (62 % des sondés).

Dans le détail, les Français sont moins inquiets pour les postes alimentation et carburants, mais 50 % d'entre eux restent préoccupés par les questions de fiscalité, et un quart, par le financement des soins de santé.

Par ailleurs, alors que le pouvoir d'achat en France a augmenté sensiblement en 2014 (+1,1 % selon l'Insee), les sondés se révèlent également particulièrement défiants concernant l'exécutif. Les deux tiers d'entre eux (67 %) ne font « pas confiance » au premier Ministre, Manuel Valls, pour améliorer le pouvoir d'achat. « Cette défiance s'explique surtout par [...] la persistance d'un niveau de chômage élevé sans décrue » selon les auteurs du baromètre.



Pensées pour Bernard Maris et pour tous ceux qui l'aimaient au moment où paraît son ode à la France et la République.



Najat Vallaud-Belkacem  
Personnalité politique

[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)

## II) Malgré l'action de la BCE, la croissance s'essouffle en Europe



Par Challenges.fr

La croissance du secteur privée ralentit en avril dans la zone euro. L'industrie est particulièrement à la peine en France.



22/04/15 AFP

La croissance de l'activité privée s'est tassée en avril dans la zone euro, ce qui constitue une déception compte tenu de l'action de la BCE pour soutenir la reprise.

L'indice PMI composite s'est inscrit à 53,5 points, contre 54 le mois précédent, a indiqué jeudi le cabinet Markit, qui publie cet indicateur.

"L'estimation d'avril signale un ralentissement de la croissance de l'activité globale dans la zone euro par rapport au plus haut de 11 mois enregistré en mars", a souligné Markit.

Lorsque le PMI est supérieur à 50 points, cela signifie que l'activité progresse, tandis qu'elle se replie s'il est inférieur à ce seuil.

Le ralentissement enregistré en avril résulte du repli des taux d'expansion en Allemagne et en France, la croissance française affichant une quasi-stagnation liée principalement à une accélération de la contraction dans l'industrie manufacturière.

### "Une énorme déception"

C'est "une énorme déception". "Contrairement aux attentes, le programme d'assouplissement quantitatif de la BCE n'a pas encore réussi à stimuler la reprise naissante observée en début d'année", a commenté Chris Williamson, chef économiste à Markit.

Pour soutenir ce redémarrage de l'activité économique en zone euro, la BCE rachète de la dette publique et privée à grande échelle, avec pour objectif d'acquérir plus de 1.000 milliards d'euros de titres d'ici septembre 2016.

"Il est cependant trop tôt pour parler de véritable repli de la croissance et pour tirer des conclusions définitives sur l'efficacité de la politique de relance", a estimé Chris Williamson.

"Souvent préoccupés par la situation en Grèce, les entreprises et leurs clients semblent réfractaires à toute prise de risques, ce qui pourrait expliquer la baisse de la demande", a estimé Chris Williamson. "Toutefois, les mauvaises performances de la France semblent refléter un malaise plus profond. Après un début d'année prometteur, l'économie française montre en effet peu de signes d'amélioration".

(Avec AFP)

## III) L'actionnaire de MoryGlobal attaqué pour "abus de biens sociaux"



Le dépôt d'une plainte n'entraîne pas forcément l'ouverture d'une enquête. Toutefois, "le procureur peut s'appuyer sur cette plainte pour engager une action contre Arcole", espère le secrétaire du CE, Denis Jean-Baptiste (CFTC). (Crédits : © Robert Pratta / Reuters)

latribune.fr

Le comité d'entreprise et deux syndicats du transporteur français ont déposé plainte contre l'actionnaire Arcole. Ils l'accusent d'avoir imposé à MoryGlobal de verser 7,5 millions d'euros pour financer le plan de sauvegarde de l'emploi de Mory Ducros. Arcole avait réfuté cette accusation en février.

LAPRESSEENREVUE.EU

Nouvelles bisbilles au sein de MoryGlobal. Le comité d'entreprise du groupe français de transports, ainsi que les syndicats CFTC et FO ont déposé une plainte visant l'actionnaire Arcole et ses dirigeants pour abus de biens sociaux, a-t-on appris jeudi 23 avril de sources concordantes. La plainte a été déposée lundi au tribunal de Bobigny.

Elle porte "sur le versement indu de 7,5 millions d'euros imposé" par Arcole Industries à la société MoryGlobal "pour financer le plan de sauvegarde de l'emploi de Mory Ducros", liquidée en 2014, a déclaré à l'AFP Thomas Hollande, avocat du comité d'entreprise.

Selon Thomas Hollande (fils du président de la République), le versement de cette somme constitue en outre "une violation manifeste du plan de cession arrêté par le tribunal de commerce de Pontoise en février 2014". Celui-ci interdit "au repreneur de retirer les fonds consacrés au financement de la reprise pendant un délai de deux ans".

Pour rappel, Arcole, propriétaire du transporteur de colis Mory Ducros, avait été autorisé par la justice en 2014 à constituer une autre société, renommée MoryGlobal. Cette dernière avait repris une partie des agences et des activités de Mory Ducros, dont la liquidation avait entraîné plus de 2.800 licenciements.

### **Arcole avait "formellement démenti"**

Début février, Arcole avait "formellement démenti" cette information auprès de l'AFP, indiquant n'avoir "jamais retiré tout ou partie de cette somme". Dans un jugement du 25 février, dont l'AFP avait obtenu copie, le tribunal de commerce de Pontoise (Val-d'Oise) avait rappelé "qu'un plan de sauvegarde de l'emploi doit être intégralement financé par l'entreprise en difficulté".

Or, "il apparaît, au mépris de ce principe, que l'actionnaire majoritaire de la société MoryGlobal a financé le plan de sauvegarde de l'emploi de la société Mory Ducros en lui attribuant la somme de 7,5 millions d'euros".

Pour les juges, "la société MoryGlobal par l'intermédiaire de son actionnaire principal, s'est lui-même mis en difficulté en procédant à un acte de gestion anormal, privant l'entreprise de sa trésorerie". Selon ces derniers, cela démontre de fait "que le plan de cession était défectueux dès l'origine".

### **La plainte de FO vise trois membres du Comité de surveillance**

Quant à la plainte de FO pour "abus de biens sociaux", celle-ci vise trois membres du Comité de surveillance de MoryGlobal, dont André Lebrun, président du directoire d'Arcole, souligne le syndicat dans un communiqué jeudi. Elle vise également Arcole pour "complicité et recel d'abus de biens sociaux".

Le dépôt d'une plainte n'entraîne pas forcément l'ouverture d'une enquête. Toutefois, "le procureur peut s'appuyer sur cette plainte pour engager une action contre Arcole", espère le secrétaire du CE, Denis Jean-Baptiste (CFTC).

Pour rappel, le 31 mars, le tribunal de commerce de Bobigny avait prononcé la mise en liquidation de MoryGlobal. Près de 2.150 salariés vont être licenciés fin avril pour motif économique.

(Avec AFP)

## **IV) François Hollande en pleine confusion laïque**

Par Lénaïg Bredoux

**L'exécutif est à l'image de la gauche : divisé sur la laïcité. La preuve avec la proposition de loi sur les crèches privées, qui revient à l'Assemblée le 13 mai. François Hollande et la majorité de son gouvernement n'y sont pas favorables. Mais le PS a voté pour en commission. Et ne sait plus comment sortir de ce borborygme.**

C'est une ligne de fracture. Elle traverse la société, le gouvernement, l'Assemblée et chaque parti politique pris séparément. Singulièrement depuis les attentats de janvier, la laïcité est au cœur des débats. François Hollande et son premier ministre Manuel Valls la convoquent en permanence pour évoquer leur conception du « vivre ensemble ».

Mais sans jamais vraiment la définir. À tel point que la doctrine de l'exécutif sur la laïcité est aussi floue, sous l'effet de tiraillements contradictoires, que celle de l'ensemble de la gauche.

Le cas le plus emblématique des hésitations et des contradictions du pouvoir est la proposition de loi sur la laïcité dans les crèches et les centres de vacances (voir le dossier législatif). À l'origine, elle émane des Radicaux de gauche (PRG) et traîne dans les tuyaux parlementaires depuis quatre ans : après un long travail d'amendements mené par l'ancien ministre socialiste et sénateur Alain Richard, en pleine affaire Babyloup, elle avait été adoptée par le Sénat dominé par la gauche en janvier 2012.

Depuis, elle était de fait enterrée. Jusqu'à ce que le PRG décide de l'inscrire à l'Assemblée nationale dans le cadre de sa niche parlementaire annuelle. Le texte a été adopté en commission des lois début mars. Après amendement, il exclut finalement les assistants maternels du champ d'application de la loi. Mais il prévoit que les signes religieux soient interdits dans les crèches touchant des subventions publiques ainsi que dans les centres de vacances subventionnés.

À l'époque, ni le PS ni le gouvernement ne réagissent suffisamment vite pour convaincre les Radicaux de renoncer à un texte qui cible, de fait, essentiellement les femmes voilées. Le président du groupe PS Bruno Le Roux et le député PS en charge du texte Philippe Doucet n'y voient alors aucun problème. De nombreux élus de gauche considèrent que la laïcité est aujourd'hui attaquée et que l'islam pose un problème particulier à la République.

Mais à l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, son président, est fermement opposé au texte. Élu de Seine-Saint-Denis, et à quelques semaines des élections départementales, il craint qu'une discussion publique sur ce texte ne favorise l'UMP et le FN qui multiplient les positions polémiques sur l'islam (les menus de substitution dans les cantines par exemple). Il explique aussi qu'elle risque de coûter des voix dans les départements où la population de culture musulmane se sent continuellement stigmatisée.

Chez les Radicaux, c'est l'incompréhension : « On m'a dit que la gauche allait perdre la Seine-Saint-Denis. Mais chez nous en Normandie, ça ne pose de problème à personne. Chez Bartolone, on

m'a dit que ça allait poser problème à certaines communautés. Mais chez nous, la notion de communauté n'existe pas », assure le député PRG Alain Tourret, élu dans le Calvados. « On n'habite plus dans les mêmes France. On n'est plus dans le même monde », souffle un responsable socialiste.

Au groupe PS, une poignée de députés portent à leur tour la contradiction. « On est tellement inondé de trucs qu'on n'a pas fait gaffe tout de suite, avoue le député PS Arnaud Leroy. Mais ce texte est extrêmement dangereux : la stigmatisation déguisée, ce n'est pas la laïcité ! » « Au début, Bruno Le Roux nous a juré que le gouvernement était d'accord, et qu'il fallait chouchouter les Radicaux. Mais on est dans le délire le plus total ! L'extension de la laïcité dans l'espace privé, cela n'a jamais été la laïcité », abonde son camarade Alexis Bachelay.



Alain Tourret à l'Assemblée

En commission des lois début mars, le député de Marseille Patrick Mennucci s'est vivement emporté : « Ayant eu une grand-mère italienne qui, jusqu'à sa mort, a porté un fichu sur la tête, ce qui n'a jamais posé de problème à quiconque, j'ai le sentiment qu'en interdisant le port du voile aux employées des structures accueillant la petite enfance, nous nous exposons ensuite à des problèmes avec les utilisateurs du service public. Faudra-t-il interdire l'accès à l'hôpital aux femmes voilées ? L'accumulation de mesures que nous mettons en place ne règle rien. »

Parallèlement, la société civile se mobilise : toutes les autorités consultées depuis l'affaire de la crèche Babyloup ont considéré qu'une nouvelle loi était inutile. C'est le cas de l'Observatoire de la laïcité, de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et du Conseil économique, social et environnemental. L'Observatoire et la CNCDH ont même adopté des avis condamnant

fermement la proposition de loi du PRG.



Les Scouts de France étaient aussi opposés à la loi © Scouts et Guides de France

« L'adoption de cette proposition risque de voir resurgir une guerre sur le sens à donner au principe de laïcité par une proposition de loi d'une part, discriminatoire et d'autre part, inutile », écrit la CNCDH dans un avis publié le 19 mars 2015 et adopté à l'unanimité moins une abstention, malgré la variété des membres de la CNCDH. Quant à l'Observatoire présidé par le socialiste Jean-Louis Bianco, il s'est fendu d'un communiqué pour rappeler son opposition à toute nouvelle législation portant sur la neutralité dans le secteur privé : « Le droit actuel, bien que méconnu, permet déjà d'encadrer le fait religieux (y compris les tenues vestimentaires) et d'interdire tout prosélytisme au sein d'une entreprise privée », explique cette instance placée sous l'autorité du premier ministre Manuel Valls.

De leur côté, les scouts de toutes obédiences alertent le ministère de l'intérieur : ils risquent de ne plus pouvoir toucher de subventions publiques ! En privé, Bernard Cazeneuve, place Beauvau, ne veut pas de cette proposition de loi – il ne souhaite d'ailleurs pas être sur le banc du gouvernement pendant son examen en mai. C'est la secrétaire d'État à la famille Laurence Rossignol, guère plus enthousiaste, qui s'y collera. Dont la ministre de tutelle Marisol Touraine est, à titre personnel, totalement opposée au texte...

### La proposition de loi en cours de réécriture

À l'Élysée aussi, les alertes se multiplient. Jean-Louis Bianco téléphone plusieurs fois à François Hollande pour le prévenir des dangers, politiques et juridiques, de ce texte. Plusieurs conseillers importants du président de la République sont sur la même ligne. En mars, quand il reçoit les projets retenus dans le cadre de la manifestation « La France s'engage », l'association Coexister, un

mouvement interreligieux de jeunes, en touche aussi un mot à François Hollande. « On a menacé d'en parler publiquement lors de la réception à l'Élysée », raconte Samuel Grzybowski, son président et fondateur.

Résultat, début mars, le PS demande au PRG de reporter l'examen de la proposition de loi après les départementales. Les Radicaux acceptent à une condition : l'engagement écrit de Bruno Le Roux que le texte soit ensuite voté par les socialistes. « Il nous a remis le document manuscrit. Nous avons l'engagement du groupe PS de voter le texte », témoigne Alain Tourret. Une version confirmée par les socialistes.

Le texte doit donc revenir devant les députés le 13 mai. Et la majorité se retrouve dans une situation totalement absurde : une partie des députés de gauche, Claude Bartolone et plusieurs ministres sont opposés à cette proposition de loi... Même le président de la République n'y est pas favorable. Mais pour ne pas défriser les Radicaux de gauche dont il a besoin, faute de détenir la majorité absolue à l'Assemblée, le PS n'envisage pas de voter contre et de l'abandonner purement et simplement. « Si on est contre, on va nous dire qu'on est pour le voile à la crèche... On atteint un tel niveau de mauvaise foi sur ces questions que ça devient impossible à maîtriser », explique un responsable socialiste.

Le PS et le PRG sont donc en train de réécrire la proposition de loi, sous la houlette du rapporteur radical Alain Tourret et du député socialiste Philippe Doucet, proche de Manuel Valls, pour en atténuer la portée. Concrètement, après l'article 3 sur les assistants maternels, l'article 2 portant sur « l'extension du principe de neutralité en matière religieuse aux centres de vacances et de loisirs » percevant des subventions publiques, devrait être supprimé. Les scouts peuvent respirer.

Quant à l'article 1 qui étend le « principe de neutralité en matière religieuse aux crèches et haltes garderies » touchant des aides publiques, le PRG veut le maintenir en l'état. Mais une partie du PS, soutenue par l'exécutif, veut le remplacer par la transcription dans la loi de la jurisprudence Babyloup selon laquelle la neutralité peut être exigée si le règlement intérieur de l'établissement le stipule. Ce qui reviendrait à voter une loi pour rien (ou presque)...

L'épisode n'est pas encore clos qu'il est déjà révélateur des tensions au sein de la gauche sur la

laïcité, mais aussi de la méthode de gouvernement de François Hollande qui laisse les débats monter sans les trancher aussitôt. Il illustre aussi les rapports de force entre les ministères, et entre l'Élysée et Matignon, réputé plus allant sur ce texte. Difficile en tout cas d'en tirer une doctrine de l'exécutif sur un sujet pourtant crucial.

« En tout cas, si vous réussissez à en trouver une, bravo ! » sourit le député PS Philippe Doucet. « Si les gens savent ce que pense François Hollande, ils ont bien de la chance... Moi pas », dit en écho son collègue du PRG Alain Tourret. « François Hollande est complètement en ballottage sur la laïcité. Il semble changer d'opinion en fonction de ses interlocuteurs, et des pressions », juge aussi Samuel Grzybowski, de l'association Coexister.

La gauche est toujours traversée par des courants contraires, écartelée entre partisans d'une laïcité « ouverte » et « laïcistes », sur fond de controverse entre multiculturalisme et universalisme républicain. Entre les tenants d'une laïcité de fer, très anticléricaux (à la manière d'Émile Combes en 1905) et ceux qui estiment que l'équilibre entre la neutralité de l'État et la liberté religieuse obtenu dans la loi de 1905 est pertinent (à la manière d'Aristide Briand). L'exécutif se divise aussi sur la hiérarchie des priorités : à qui parler d'abord ? Aux Français musulmans qui se sentent stigmatisés ou aux Français de culture chrétienne qui s'inquiètent de l'islam ?

### « Il ne veut pas changer la loi »

Sur le papier pourtant, l'Élysée affirme tenir sa ligne : c'est celle exprimée par François Hollande dans un entretien récent, mais totalement passé inaperçu, au magazine Polka. « Il ne suffit pas de proclamer la laïcité avec autorité pour la faire partager. (...) Elle n'est pas une négation des religions, mais une reconnaissance. Pour beaucoup, la laïcité nie la religion. Être laïc, ce serait ne pas croire en Dieu ! C'est une erreur d'interprétation considérable. La laïcité, c'est d'abord le respect de la liberté de conscience. (...) Sur l'une de vos photos, une jeune femme se présente voilée dans l'un des cortèges du 11 janvier. Elle en a parfaitement le droit. Ce qu'elle veut signifier, c'est que sa religion relève de sa liberté mais qu'elle est compatible avec la vie commune et qu'elle peut coexister avec d'autres fois », explique le président.

Ces propos ressemblent à s'y méprendre à la ligne de l'Observatoire de la laïcité. D'ailleurs, rappelle

Christine Lazerges, présidente de la CNCDH, « la doctrine de l'exécutif est en principe celle de l'Observatoire, qui dépend de Matignon ». « François Hollande est de ceux qui pensent qu'il n'y a pas un problème spécifique avec l'islam en France. C'est sa lecture des attentats de janvier », abonde un de ses proches. La preuve, souligne-t-on à l'Élysée, le président était totalement opposé à l'interdiction du voile à l'université, pourtant évoquée récemment par la secrétaire d'État aux droits des femmes Pascale Boistard, une proche de Manuel Valls. Le premier ministre avait tenu des propos similaires en 2013.

Hollande juge aussi qu'il faut laisser les mères d'élèves voilées accompagner les sorties scolaires. L'Express a récemment écrit l'inverse : « C'est totalement faux, dit-on à l'Élysée. Le président pense que ce n'est pas un problème. » Mais ne veut pas abroger la circulaire Chatel pour « ne pas jeter du sel sur les plaies ».

Pour François Hollande, « l'équilibre de la loi de 1905 est aujourd'hui le bon. Il le dit tout le temps. Il ne veut pas changer la loi », insiste un de ses proches. Avant de se souvenir qu'en juillet 2012, lors de la réception de nouveaux bacheliers à l'Élysée, un conseiller court prévenir le président d'un « problème » : deux lycéennes sont voilées. Réponse de François Hollande, rapportée par son cabinet : « Mais non, ce n'est pas un problème ! Au lycée, elles enlèvent leur voile. Ici, elles veulent me dire que dans ce lieu de la République, elles peuvent exprimer leur liberté de conscience. »

<http://www.elysee.fr/video/xs30bu>

Sauf que rien n'est jamais si simple en «Hollandie». Si le président a choisi Jean-Louis Bianco pour présider l'Observatoire de la laïcité, tenant d'un statu quo de la loi et pourfendeur de l'islamophobie, il a soutenu la désignation de Gilles Clavreul, nouveau délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Et pour cause : il fut conseiller de François Hollande à l'Élysée (en charge de la réforme de l'État et des affaires intérieures). Selon un portrait publié dans Libération, Clavreul refuse catégoriquement d'employer le terme d'islamophobie, se pose en pourfendeur du « communautarisme » (sous-entendu musulman) et s'agace très vite dès qu'il est question du voile.

François Hollande connaît aussi parfaitement les positions de son premier ministre Manuel Valls,

convaincu que l'islamophobie est un paravent pour empêcher la critique des religions, et que la laïcité est une forteresse assiégée qu'il convient de défendre, y compris en légiférant. Quant au président lui-même, il n'a utilisé qu'une seule fois le terme « islamophobie » : c'était en janvier devant les ambassadeurs, mais on ne l'y a plus jamais repris.

*Le discours de François Hollande aux ambassadeurs le 16 janvier*

<http://www.elysee.fr/video/x2euylnl>

Dans le registre lexical, il n'emploie pas non plus l'expression « islamo-fascisme » chérie par Manuel Valls. Le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve non plus (qui, lui, parle d'islamophobie). Celui de l'agriculture, porte-parole du gouvernement et proche du président non plus. « Notre vrai sujet avec l'islam, c'est de tout faire pour éviter les amalgames, et donc il faut se mettre d'accord sur les mots. Moi je n'aurais pas employé le terme "d'islamo-fasciste", explique Stéphane Le Foll. Qu'on le veuille ou non, il y a quatre à cinq millions de Français qui sont soit pratiquants soit liés à cette religion. Leur faire comprendre qu'ils ne sont plus chez eux, c'est exactement ce que voudraient les terroristes. » Preuve qu'au gouvernement, on trouve à peu près la même palette de sensibilités qu'au PS.

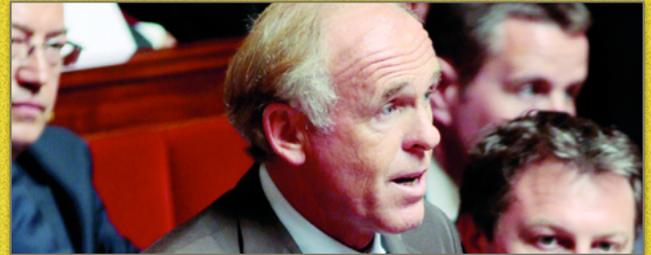
Elles continuent à gentiment prospérer tant que François Hollande n'use pas de son autorité pour imposer une ligne. « Il ne veut pas se battre contre Matignon là-dessus », dit un participant aux discussions. Autrement dit : « Hollande n'a pas voulu trancher parce qu'il s'est dit qu'il ne mettrait pas tout le monde d'accord », juge le député PS Philippe Doucet. Au risque de mécontenter tout le monde.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

## La fraude, c'est les pauvres

**Dominique Tian, député UMP tendance Droite populaire, dissimulait des avoirs à l'étranger.**



Il s'était distingué en rédigeant en 2011 un virulent rapport parlementaire de lutte contre la fraude sociale. Mais pendant qu'il se livrait à cette chasse aux grugeurs du RSA et autres tricheurs aux allocs, Dominique Tian, député UMP des Bouches-du-Rhône, tendance Droite populaire, dissimulait ses avoirs détenus à l'étranger. **Au moins 1,5 million d'euros sur un compte suisse et un hôtel en Belgique.** La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, qui a découvert cette omission dans la déclaration de patrimoine du député, l'a signalée au parquet le 17 avril. Dominique Tian va devoir mettre en sourdine ses attaques contre les gagne-petit de l'aide sociale et les étrangers qui abusent de l'aide médicale d'État.

Nota Bene :

Photo : AFP PHOTO / JACQUES DEMARTHON

Article paru dans  
Politis n° 1350



**A Suivre...**

**La Presse en Revue**